Budget gratuité

Info Budget gratuité

1. Infos générales
2. Ce que l’école met à disposition
3. Ce que les parents fournissent
4. Autres frais



Le saviez-vous?

1 En général

- Gratuité jusque P5 cette année mais jusque P6 l'année prochaine apparemment.

- Matériel dans le cadre des apprentissages MIS A DISPOSITION , l'ensemble des fournitures ne sera plus donné à chaque élève à chaque rentrée mais cela sera dans des bacs à disposition de tous. Si besoin pour un devoir mise à dispo mais pas obligé de tout reprendre à la maison, cela appartient à l'école.

- Responsabilisation des parents et élèves quant au respect du matériel!
 Le ROI précisera les conditions de remplacement ou de participation financière en cas de dégâts abusifs.

- Parents PEUVENT acquérir des effets personnels s'ils le souhaitent.

2 Ce que l'école met à disposition



Ecriture & traçage
Crayons, stylos, lattes, compas, équerres, gommes, taille-crayons,...

Supports
Journal de classe, manuels scolaires,...

Artistiques
Ciseaux, colle, peinture, papier couleur,...

Administratif
Photocopies, pochettes plastiques,...

Les fournitures couvrent tout le matériel nécessaire pour les apprentissages.
La liste est indicative et peut être adaptée par l'école.

3 Ce que les parents ont à charge

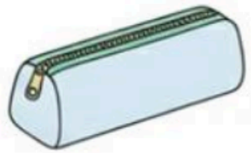


Le cartable non garni (vide)



Tenues de sport usuelles
& nécessaire pour la natation





Le plumier non garni (vide)



Langes, lingettes, mouchoirs

Attention : L'école ne peut pas imposer une marque ou un logo sur les vêtements.

4 Autres frais

Les frais pouvant être réclamés



Piscine

Entrée et transport



Activités culturelles & sportives

Musées, Théâtres, Journées sportives



Séjours pédagogiques

Classes vertes, classes de mer (avec nuitées)

Règle : Facturation au COÛT REEL, transport compris. Sans bénéfice pour l'école.

4 Autres frais

Les frais facultatifs

Les frais facultatifs sont des frais scolaires autorisés, mais non obligatoires.





Abonnement revues jeunesse



Achats groupés de livres



Participation à des activités non obligatoires

VOS DROITS

- L'école doit préciser que c'est FACULTATIF.
- Vous n'êtes jamais obligé de les accepter.
- Si vous ne participez pas à l'achat groupé, l'école met le support nécessaire gratuitement à disposition de l'élève.

Règle : Ces frais ne doivent jamais empêcher l'accès aux apprentissages.

4

Autres frais

Les frais ne pouvant pas être réclamés

La caisse de classe



La participation à un mécanisme de solidarité peut être proposée mais pas imposée et reste à l'appréciation des parents.

Chauffage, électricité, nettoyage



Les parents ne doivent pas être sollicités pour des activités d'entretien ou de travaux à l'école.

Bulletin scolaire & diplômes



Aucun frais scolaire ne peut être réclamé pour la délivrance des diplômes, certificats d'enseignement ou bulletin scolaire.